



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA  
RÉGION NOUVELLE-  
AQUITAINE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R75-2019-025

PUBLIÉ LE 18 FÉVRIER 2019

# Sommaire

## **SGAR Nouvelle-Aquitaine**

R75-2019-02-18-001 - Arrêté du 18 février 2019 portant renouvellement de la composition de la commission de concertation de l'académie de Poitiers (enseignement privé) (3 pages)

Page 3

SGAR Nouvelle-Aquitaine

R75-2019-02-18-001

Arrêté du 18 février 2019 portant renouvellement de la  
composition de la commission de concertation de  
l'académie de Poitiers (enseignement privé)



## PREFECTURE DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES  
Mission déconcentration, modernisation  
et affaires juridiques

ARRETE du

18 FEV. 2019

**Portant renouvellement de la composition de la commission de concertation de l'académie de Poitiers (enseignement privé)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-OUEST,  
PRÉFET DE LA GIRONDE

Vu le code de l'Education, notamment les articles L.442-10 et 442-11, R-442-63 et suivants ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu les listes de candidats des organisations syndicales représentatives ayant obtenu un siège aux commissions consultatives mixtes académiques (CCMA) et interdépartementales (CCMI) ;

Considérant qu'il convient de procéder au renouvellement de la composition de cette commission ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

### ARRETE

**Article 1er** : La composition de la commission de concertation de l'académie de Poitiers (enseignement privé) est arrêtée comme suit :

#### 1° Au titre des personnes désignées par l'Etat :

- le Préfet de région, président,

En cas d'empêchement du préfet de région, la présidence est assurée par le recteur de l'académie de Poitiers, Chancelier des Universités ou par le secrétaire général pour les affaires régionales, en cas d'empêchement du recteur.

- Le Recteur de l'académie de Poitiers, Chancelier des Universités,

**- quatre représentants des services administratifs :**

Titulaires	suppléants
<b>Monsieur Thierry CLAVERIE</b> Directeur académique des services de l'éducation nationale - directeur des services Départementaux de l'Education Nationale de la Vienne	<b>Monsieur Franck PICAUD</b> Directeur académique des services de l'éducation nationale - directeur des services départementaux de l'Education Nationale des Deux-Sèvres
<b>Monsieur Philippe DIAZ</b> Secrétaire général de l'académie de Poitiers Rectorat de Poitiers	<b>Monsieur Ivan GUILBAULT</b> Adjoint au secrétaire général d'académie – directeur des moyens - Rectorat de Poitiers
<b>Madame Dominique VIEUX</b> CSAIIO - Rectorat de Poitiers	<b>Monsieur Laurent SCHEITHAUER</b> Inspecteur d'information et d'orientation Conseiller technique du Directeur académique des services de l'éducation nationale de la Vienne
<b>Monsieur Thierry MARCHIVE</b> Doyen des Inspecteurs pédagogiques régionaux - Rectorat de Poitiers	<b>Monsieur Eric BARJOLLE</b> Inspecteur pédagogique régional-Rectorat de Poitiers

**- trois personnalités qualifiées dans les domaines économique, social, éducatif ou culturel :**

Titulaires	suppléants
Non désigné Conseil départemental de la Vienne	Non désigné Conseil départemental de la Vienne
Non désigné Membre du C.E.S.E.R	Non désigné Membre du CESER
<b>Monsieur. Xavier LAMY</b> Président régional AFDET 86	<b>Monsieur Marcel JANER</b> AFDET 86

**2° Au titre des représentants des collectivités territoriales :**

**- trois conseillers régionaux :**

titulaires	suppléants
<b>Monsieur DESHAYES Maurice Claude</b>	<b>Monsieur NEMBRINI Jean Louis</b>
<b>Madame MONCOND'HUY Léonore</b>	<b>Madame GERARD Anne</b>
<b>Madame ABELIN Véronique</b>	<b>Madame CASSIN Armelle</b>

**- trois conseillers départementaux :**

titulaires	suppléants
<b>Madame RENAUDIN Sylvie</b> Conseillère départementale des Deux-Sèvres	<b>Monsieur GINGREAU François</b> Conseiller départemental des Deux-Sèvres
<b>Madame RABELLE Dominique</b> Conseillère départementale de la Charente-Maritime	<b>Madame ROKVAM Brigitte</b> Conseillère départementale de la Charente-Maritime
<b>Madame Florence PÉCHEVIS</b> Conseillère départementale de la Charente	<b>Madame Stéphanie GARCIA</b> Conseillère départementale de la Charente

- trois maires :

Titulaires	suppléants
<b>Mme Marylène PICARD</b> , Maire de Brieuil sur Chizé (79)	<b>M. Gérard SAUMON</b> Maire de Champagne-Vigny (16)
<b>Monsieur Maurice RAMBLIERE</b> Maire de Vivonne (86)	<b>Madame Annette SAVIN</b> Maire de Cissé (86)
<b>Monsieur Pierre CHEVILLON</b> Maire de St-Hippolyte (17)	Non désigné

**3° Au titre des représentants des établissements d'enseignement privés :**

- **Trois chefs d'établissement d'enseignement privé :**

Titulaires	suppléants
<b>Monsieur Olivier MARON</b> - chef d'établissement ensemble scolaire Saint Gabriel CHATELLERAULT	Non désigné
<b>Monsieur Philippe MISERY</b> - chef d'établissement ensemble scolaire Isaac de l'Etoile POITIERS	Non désigné
<b>M. Romuald MOREAU</b> Directeur d'école privée Saint Cyprien, Bressuire	Non désigné

- **Trois maîtres enseignants dans un établissement privé :**

Titulaires	suppléants
<b>Monsieur Hervé JEANNEAU</b> FEP-CFDT -Ecole de la Chaume, Vouillé (86190)	<b>Monsieur Pascal BERTRON</b> - FEP-CFDT Ecole Sainte Agnès, Airvault (79600)
<b>Monsieur Damien ROUET</b> -FEP-CFDT Lycée Saint-Louis / Pont l'Abbé d'Arnoult (17250)	<b>Monsieur Eric CONSTANTIN</b> -FEP-CFDT Lycée ISAAC de l' Etoile, Poitiers ( 86001)
<b>Madame Laurence CHARPENTIER</b> , CGT Lycée Isaac de l'Etoile, Poitiers (86000)	<b>Monsieur Alexandre ROBUCHON</b> , CGT Saint-Paul, Angoulême (16000)

- **trois parents d'élèves de l'association la plus représentative au niveau académique (APEL) :**

Titulaires	suppléants
<b>Monsieur Guillaume du PARC</b>	<b>Madame Stéphanie LETHEUIL</b>
<b>Monsieur Yaël CHAUVIN</b>	<b>Monsieur Yann COURAUD</b>
<b>Madame Leticia FAUCON-KRATZ</b>	<b>Madame Lætitia MORAZZANI</b>

**Article 2 :** L'arrêté du 10 février 2016 modifié portant renouvellement de la composition de la commission de concertation de l'académie de Poitiers (enseignement privé) est abrogé.

**Article 3 :** Le secrétaire général pour les affaires régionales et le recteur de l'académie de Poitiers, chancelier des universités sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le **18 FEV. 2019**

Le préfet de région,  
*Pour le Préfet,*

*Le Secrétaire général pour les affaires régionales*

**Patrick AMOUSSOU-ADEBLE**